

CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST–LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 OCTOBRE 2023
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Procès-verbal de la huitième rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf tenue le 18 octobre 2023, à 19 h.

PRÉSENCES :

M ^{me} Lise Bilodeau	Présidente
M ^{me} Cynthia Fauteux	Secrétaire
M ^{me} Lise Villeneuve	Trésorière
M. Jean Guylar Darcelin	Administrateur
M. Brann Blanchette-Émond	Administrateur
M ^{me} Hélène Lancup	Administratrice
M. Jean Rochette	Administrateur
M. Louis-Simon Rochette	Administrateur

M ^{me} Patricia Boudreault-Bruyère	Conseillère municipale, district de Neufchâtel-Lebourgneuf
---	--

ABSENCES

M ^{me} Liane Bourdages	Vice-présidente
M. Martin Trudel	Administrateur
M ^{me} Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules –Les Méandres

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme, gestion du territoire

Présence de 6 citoyens dans l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR DE LA HUITIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2023
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 23-08-01** Ouverture de l'assemblée
- 23-08-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-08-03** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier sur les [modifications réglementaires visant à permettre la vente au détail et la vente de services à tous les étages pour certains secteurs de Lebourgneuf](#) (zones 21712CB, 21713MC, 21714MC, 21716CC ET 21740CB)
- 23-08-04** Période d'information des membres du conseil municipal
- 23-08-05** Questions et commentaires du public
- 23-08-06** Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre
- Affaires découlant du procès-verbal
- 23-08-07** Correspondance et trésorerie et affaires internes
- Correspondance
 - Secrétariat
 - Trésorerie
- 23-08-08** Suivi de la participation du conseil de quartier au comité suivant :
- Table de concertation vélo
- 23-08-09** Dossiers du Conseil de quartier
- Planification de la Ville pour le secteur Lebourgneuf (résolution)
- 23-08-10** Divers/varia
- 23-08-11** Levée de l'assemblée

23-08-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

23-08-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout de points au Varia :

Feux de circulation sur Robert-Bourrassa
RTC (campagne raLENTir)

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN GUYLER DARCELIN DÛMENT
APPUYÉE PAR M. JEAN ROCHETTE DARCELIN, IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts au varia.
ADOPTÉE

**23-08-03 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION
AU CONSEIL DE QUARTIER MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES
R.C.A.2V.Q. 364 pour les zones 21712CB, 21713MC, 21714MC,
21716CC ET 21740CB** visant à permettre la vente au détail et la vente de
services à tous les étages pour certains secteurs de Lebourgneuf

Présentation du projet de modification par M^{me} Lydia Toupin, conseillère en urbanisme pour la gestion du territoire, à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Cette demande d'opinion concerne les modifications réglementaires visant à permettre la vente au détail et la vente de services à tous les étages pour certains secteurs de Lebourgneuf.

Modifications réglementaires

- Zone 21212CB, 21712MC, 21714MC, 21716CC et 21740CB

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

L'opinion du conseil de quartier est demandée. La proposition de modification réglementaire est soumise au vote.

Option A = Accepter les demandes de modification telles que présentées ce soir

Option B = statu quo / c'est-à-dire refuser les demandes de modification

RÉSOLUTION 23-CA-39

PROJET DE MODIFICATION : RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 364 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21712cb, 21713mc, 21714mc, 21716cc et 21740cb, 21709Cd.

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q. 364 relativement aux zones 21712cb, 21713mc, 21714mc, 21716cc et 21740cb, 21709Cd, R.C.A.2V.Q. 364.*

ADOPTÉE

23-08-04 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère présente les principales activités à venir :

- 2 octobre : la Ville de Québec a présenté le projet Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour mieux planifier l'aménagement du territoire.
- Ramassage des feuilles : feuilli-cyclage comme premier choix, sinon apporter à un des écocentres désignés (voir site web de la Ville) ou collecte de feuilles du 9 octobre au 7 novembre.
- 16 octobre : Conseil de ville : Projet de Corbeilles mauves pour récupérer les sacs mauves (suivi du sommaire AP2023-585 sur une entente de distribution de sacs mauves).
- 5 novembre : micropuçage à moindre coût (pour chats et chiens)
- 14 novembre : rencontre annuelle d'information de Patricia Boudreault-Bruyère. Des dépliants seront envoyés pour les résidents de son district.
- Sécurité des cyclistes : le virage à droite sera dorénavant interdit aux véhicules aux sorties de Krispy Kream et Walmart sur le boul. Lebourgneuf.

SUIVI de Mme Patricia Boudreault-Bruyère

23-08-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Q1: Une citoyenne qui habite près du parc Prévert (rue Jack Kirouac), où les automobilistes circulent rapidement, demande si des initiatives invitant à ralentir sont possibles. Elle fait les propositions suivantes : bacs à fleurs, autocollants sur les poubelles.

R1: Le conseil de quartier a déjà travaillé sur cette problématique. M. Jean Guyler Darcelin explique la campagne raLENTir. Il explique également que le règlement de la Ville de Québec interdit de mettre des obstacles sur la voie publique. Les poubelles avec des autocollants doivent donc demeurer sur les terrains et non dans la rue.

R2 : Mme Patricia Boudreault-Bruyère explique que le conseil de quartier travaille sur la problématique. La Ville de Québec a maintenant des projets pilotes pour installer des bollards (pancartes rayées noires et jaunes). La rue Jack Kirouac est une rue qui a été ajoutée au projet pilote.

R3 : Mme Éloïse Gaudreau mentionne qu'il est important d'appeler au 311 pour faire des plaintes, car elles sont prises en considération dans la décision de mettre sur pieds des projets de sécurité routière.

Q2 : Une citoyenne mentionne qu'au 311, on peut maintenant faire des plaintes anonymes. Elle se demande comment elles pourront être traitées dans ces cas.

R4: Mme Éloïse Gaudreau répond que c'est l'endroit problématique nommé qui est pris en considération et non la provenance de l'appel.

23-08-06 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

- Affaires découlant du procès-verbal du 20 septembre 2023 :
 - Retour sur l'analyse de la poussière de la carrière : une rencontre aura lieu au début du mois de décembre.
 - Table des partenaires : rencontre de septembre a eu lieu. Prochaine rencontre de la Table des partenaires de Lebourgneuf sur la sécurité alimentaire aura lieu le 24 octobre.
 - Rue de la Griotte : la pétition a été déposée au Conseil d'arrondissement. En attente de suivi.
 - Bassin de rétention rue de la Comptoise : aucun suivi.
 - La soirée de reconnaissance des bénévoles aura lieu au printemps.
 - Voie de virage à gauche protégée sur Pierre-Bertrand Nord près de Louis XIV : encore en analyse. Mme Boudreault-Bruyère fait des suivis régulièrement dans ce dossier.
 - Lien piétonnier sur Pierre-Bertrand (rue de la Gandolière – Louis XIV): terrains en bordure achetés par la Ville, mais en raison de la nature du sol, une expertise environnementale avec une entreprise spécialisée est nécessaire, ce qui devrait prendre 7 mois. Pas de lien piétonnier avant l'hiver.

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANCUP DÛMENT APPUYÉE PAR M. BRANN BLANCHETTE-ÉMOND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 20 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-05-07 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

Trésorerie

M^{me} Villeneuve indique que le solde est de 1002,31\$ au 31 août. Après avoir acquitté les frais de service pour le mois de septembre (2,95 \$), le souper du mois de septembre (139,83 \$), ainsi que le livre « Pour des villes à échelle humaine » (53,54\$), le solde est de 805,99 \$.

RÉSOLUTION 23-CA-40

FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2023. SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANCUP DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE BILODEAU, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de verser la somme de 90 \$ à M^{me} Martine Gagnon pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

Correspondance :

- Lettre reçue d'une citoyenne portant sur la présence de rats au printemps dans le secteur du faubourg St-Raphaël (entre autres dû à la présence d'un poulailler urbain qui attire la vermine et de citoyens qui nourrissent les oiseaux). Le problème a été dénoncé au 311 et pris en charge par Mme Patricia Boudreault-Bruyère. Le dossier est en attente de suivi. En attendant, quelques citoyens ont pris des mesures (trappes et exterminateur). Le poulailler a été enlevé.
- Demande de collaboration pour une marche exploratoire/sentiment de sécurité (Accès – Transports viables). Mme Éloïse Gaudreau présente les propos contenus dans la lettre et qui visent à documenter le harcèlement de rue. Mme Cynthia Fauteux se montre intéressée par le projet. Mme Éloïse Gaudreau lui enverra les coordonnées de la personne qui a fait la demande.
- Lettre reçue d'une citoyenne: proposition de « projet de circuits/trottoirs actifs ». Mme Rose-Camille Drolet propose de faire le projet près de l'école de l'Escabelle et du parc St-André. Elle mentionne l'appui de divers organismes et citoyens.

23-08-08 SUIVI DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX COMITÉS SUIVANTS :

- Table de concertation Vélo : M. Martin Trudel étant absent, ce point n'est pas traité. Ce point sera retiré des prochains ordres du jour si aucun représentant du conseil de quartier n'assiste à ces rencontres.

23-08-09 DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

- Planification de la Ville pour le secteur Lebourgneuf (résolution)

ATTENDU QUE, dans le secteur de Neuchâtel Est-Lebourgneuf, le nombre de lots pour la construction de résidences unifamiliales est très réduit.

ATTENDU QUE la Ville semble miser sur la densification dans le secteur, à la lumière des projets qui ont été présentés au Conseil, dont un projet résidentiel et commercial de 14 étages au sud du boulevard Lebourgneuf.

ATTENDU QU'il a été question que la Ville de Québec modifie son zonage pour permettre un mélange d'industriel et commercial à l'est du boulevard Pierre-Bertrand.

ATTENDU QUE le conseil de quartier doit se prononcer au cas par cas, mais qu'il ne connaît pas la vision de la Ville en matière de développement résidentiel et commercial.

RÉSOLUTION 23-CA-41

PLANIFICATION URBAINE DE LA VILLE POUR LE SECTEUR LEBOURGNEUF SUR UNE PROPOSITION DE M. BRANN BLANCHETTE-ÉMOND DUMENT APPUYÉE PAR MME HÉLÈNE LANCUP, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf demande à la Ville de présenter sa vision et ses orientations en matière de planification urbaine, pour le développement résidentiel et commercial pour les secteurs boulevards Lebourgneuf, Robert-Bourassa et Pierre-Bertrand.

ADOPTÉE

- Appui au projet de trottoirs actifs

ATTENDU QUE le projet de trottoirs actifs encouragera les citoyens à bouger davantage.

ATTENDU QUE le projet a déjà l'appui du Centre de services scolaires de la Capitale.

RÉSOLUTION 23-CA-42

PROJET DE TROTTOIRS ACTIF SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANCUP DUMENT APPUYÉE PAR M. JEAN GUYLER DARCELIN, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf appuie le projet de trottoirs actifs proposé par Rose-Camille Drolet.

ADOPTÉE

- Appui au dossier sur la présence de rats

ATTENDU QUE la présence de rats est nuisible aux les citoyens du quartier Faubourg St-Raphaël et qu'elle est dénoncée par des citoyens.

ATTENDU QUE des démarches ont été faites auprès du 311 et de la conseillère municipale, Mme Patricia Boudreault-Bruyère.

RÉSOLUTION 23-CA-43

CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EN CAS D'INFESTATION DE RATS SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DUMENT APPUYÉE PAR MME LISE VILLENEUVE, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf demande que la Ville se dote d'un système d'avis public en porte à porte pour informer les résidents de la présence de rats et des comportements à adopter par les citoyens afin de restreindre la présence de ces ravageurs.

ADOPTÉE

23-08-10 DIVERS/VARIA

- Feux de circulation sur Robert-Bourrassa

Mme Lise Villeneuve explique que les feux de circulation font en sorte que seulement 3-4 véhicules peuvent sortir à l'intersection du complexe de la Mosaïque (rue Gertrude-Roy), en direction est sur le boulevard Lebourgneuf.

Mme Patricia Boudreault-Bruyère explique que pour l'instant, le contrôle se fait manuellement.

- Campagne raLENTtir et RTC

M. Jean Rochette mentionne que des citoyens du secteur de la rue de Rouen observent que les autobus du RTC circulent rapidement. Il propose qu'une lettre soit envoyée au RTC afin que les limites de vitesse soient respectées par les chauffeurs.

ATTENDU QUE des administrateurs du Conseil de quartier de Neufchâtel-Est Lebourgneuf (CQNEL) ont été témoins de vitesse excessive pratiquée par des chauffeurs du Réseau de transports de la capitale (RTC).

ATTENDU QUE des citoyens ont alerté le CQNEL à propos de la vitesse excessive pratiquée par des chauffeurs du RTC dans les rues du quartier, notamment dans le secteur de la rue de ROUEN.

ATTENDU QUE ce secteur est à proximité du parc de la Colline.

ATTENDU QUE les membres du CA du CQNEL sont préoccupés par la sécurité des piétons, surtout celle des enfants.

RÉSOLUTION 23-CA-44

RTC SUR UNE PROPOSITION DE JEAN ROCHETTE DUMENT APPUYÉE PAR MME LISE VILLENEUVE, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf demande au RTC de prendre les mesures nécessaires pour que les chauffeurs d'autobus respectent les limites de vitesse et le Code de la route.

ADOPTÉE

23-08-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 20 h 45.

*M^{me} Lise Bilodeau,
Présidente*

*M^{me} Cynthia Fauteux,
Secrétaire*

Modifications réglementaires concernant certains secteurs du boulevard Lebourgneuf : permettre la vente au détail et la vente de services à tous les étages

Règlement modifiant le règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21712cb, 21713mc, 21714mc, 21716cc et 21740cb, R.C.A.2V.Q 364

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Date et heure

18 octobre 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;

9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf, boulevard Lebourgneuf, entre le boulevard des Galeries et le boulevard Pierre-Bertrand.

Description du projet

Des modifications réglementaires sont requises afin de permettre les activités commerciales de vente au détail et de vente de services sur tous les étages d'un édifice dans certaines zones qui longent les boulevards Lebourgneuf et des Galeries.

Actuellement, pour la majorité des secteurs identifiés, la réglementation stipule que ces activités commerciales doivent être localisées au sous-sol ou au rez-de-chaussée d'un édifice.

Principales modifications réglementaires

Considérant qu'il s'agit d'un secteur commercial de choix, les modifications réglementaires visent à :

- Retirer l'obligation de localiser un commerce de vente au détail et de vente de services au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Permettre ces types de commerces à tous les étages d'un édifice dans les zones identifiées.

Plus de détails se trouvent dans le sommaire décisionnel et la fiche de modifications réglementaires.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=570>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Brann Blanchette-Émond
- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Jean Guylar Darcelin
- Hélène Lancup
- Jean Rochette
- Louis-Simon Rochette
- Lise Villeneuve, trésorière

Membres du conseil municipal

- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf

Personne-ressource

- Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

14 personnes, dont 8 membres du CA du conseil de quartier et 6 personnes du public.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21712cb, 21713mc, 21714mc, 21716cc et 21740cb, 21709Cd, R.C.A.2V.Q. 364*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	8	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire du public.

Questions et commentaires des administrateurs

Intervention 1 : Une administratrice se dit en accord avec le projet.

Intervention 2 : Un administrateur souhaite connaître les usages qui sont autorisés en ce moment aux étages visés.

Réponse de la Ville : La Ville réfère l'administrateur à la grille de zonage, où les usages autorisés pour la zone 21740 sont : services administratifs, vente au détail et services, établissement d'éducation ou de formation, lieu de rassemblement, restaurant, parc. Certaines limites de superficie et étages sont associés aux usages.

Intervention 3 : Un administrateur observe que les zones visées englobent quelques résidences. Il se demande si les usages énumérés seraient autorisés dans une résidence.

Réponse de la Ville : *Les usages seraient permis à tous les étages. Par exemple dans la zone 21714, les usages résidentiels sont autorisés. Cependant, les usages autorisés visent tout ce qui est possible d'être aménagé. Or, logiquement, il est peu probable qu'une personne aménage un commerce entre deux logements. Le zonage le permettrait, mais ça n'arrivera pas.*

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au Conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

19 octobre 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf